|  |  |
| --- | --- |
| **Consultation virtuelle des Conseillers débutant le 9 juin 2020** |  |
|  |  |
|  | **Document VC/4-F****28 mai 2020****Original: anglais** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom(s) de l'État Membre/des États Membres présentant la contribution:** | **Émirats arabes unis** |
|  |  |
| **Titre du document:** | **Observations relatives à l'avancement des travaux du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI)** |
|  |  |
| **Référence au projet d'ordre du jour de la consultation virtuelle:** | [**Document C20/26**](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0026/en) |
|  |  |

|  |
| --- |
| Observations relatives au Document C20/26**Considérations générales**À sa session de 2019, le Conseil a révisé sa Résolution 1379, au titre de laquelle il a convoqué à nouveau un Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI), ouvert à la participation de tous les États Membres et Membres de Secteur, pour procéder à un examen détaillé du RTI, en vue de parvenir à un consensus sur la marche à suivre concernant le RTI, conformément à la Résolution 146 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT. Le rapport d'activité des première et deuxième réunions du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI), tenues respectivement les 16 et 17 septembre 2019 et les 12 et 13 février 2020, fait l'objet du Document C20/26.Les Émirats arabes unis ont participé aux deux réunions et ont examiné le rapport d'activité élaboré par le Président du Groupe EG-RTI ainsi que le texte de la Résolution 1379. Par suite, ils expriment leur avis concernant les travaux du Groupe EG-RTI en vue de les faire avancer.**Discussion**Les Émirats arabes unis font part de leurs préoccupations quant à l'avancement des travaux du Groupe EG‑RTI. Deux avis radicalement opposés ont été exprimés lors des réunions en ce qui concerne les deux critères d'examen définis dans le mandat du Groupe; à savoir, l'applicabilité des dispositions du RTI pour ce qui est de favoriser la fourniture et le développement des services et des réseaux internationaux de télécommunication/TIC, et la souplesse, ou le manque de souplesse, des dispositions du RTI pour tenir compte des nouvelles tendances des télécommunications/TIC ainsi que des nouveaux problèmes qui se font jour dans l'environnement international des télécommunications/TIC. Les Émirats arabes unis avaient anticipé de telles divergences d'opinions en ce qui concerne les avis généraux sur le RTI. Néanmoins, conformément à son mandat, le Groupe EG‑RTI doit effectuer un examen de chacune des dispositions du RTI. Les Émirats arabes unis estiment que cet examen permettra de réduire les divergences générales entre les opinions concernant le RTI. Toutefois, les Émirats arabes unis sont préoccupés par l'absence de consensus concernant l'examen de chacune des dispositions effectué jusqu'à présent, dont les résultats sont reproduits dans le Tableau d'examen joint en annexe au rapport de la deuxième réunion du Groupe EG-RTI. En outre, les Émirats arabes unis craignent que si les problèmes susmentionnés ne sont pas résolus, les résultats qui découleront de la nouvelle convocation du Groupe EG-RTI ne soient pas aussi positifs qu'espéré.**Marche à suivre proposée**Les Émirats arabes unis demandent instamment à tous les États Membres et Membres de Secteur d'aborder les débats du Groupe EG-RTI dans l'optique de parvenir à un consensus sur la marche à suivre concernant le RTI. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_